

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
06/3/30
DOSSIER N°7509**

REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2026 :
CANTONS D'AHUN, AUBUSSON, AUZANCES, BONNAT,
BOURGANEUF, BOUSSAC, DUN-LE-PALESTEL, FELLETIN,
GOUZON, GUERET 1, GUERET 2, LE GRAND BOURG ET
EVAUX-LES-BAINS

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2026 : CANTONS
D'AHUN, AUBUSSON, AUZANCES, BONNAT, BOURGANEUF, BOUSSAC,
DUN-LE-PALESTEL, FELLETIN, GOUZON, GUERET 1, GUERET 2, LE
GRAND BOURG et EVAUX-LES-BAINS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU la délibération n° CD2025-12/1/11 de l'Assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement départemental des dotations cantonales de la Creuse ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-06/3/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les dotations pour un montant de **126 405 €** conformément au tableau détaillé joint en annexe de la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à procéder au versement de ces subventions.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET